

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° I-1156

présenté par

Mme Pinel, Mme Dubié et M. Falorni

-----

**ARTICLE 11**

- I. – Supprimer les alinéas 150 à 152.
- II. – En conséquence, supprimer les alinéas 275 et 276.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par la suppression de ces alinéas, cet amendement souhaite que la fiscalité applicable aux PEL (plan épargne logement), au CEL (compte épargne logement) et au livret A soit maintenue comme elle l'était jusqu'à présent.

En effet, ce sont des mesures qui visent les plus petits épargnants car il s'agit des produits d'épargne les plus accessibles à l'ensemble des citoyens, quelque soient leurs revenus. Il est important que les citoyens puissent pouvoir investir et accéder notamment à la propriété de leur logement.